

ANNEXES du rapport de l'Enquête publique

Relative au dossier

**demande d'Autorisation Environnementale présentée par la société BARDAT
en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les deux carrières situées
aux lieux-dits**

« La tour de Bourges » sur la commune de TRIGUERES,

**« Les Sablonnières » et « Les Grandes Noues » sur la commune de DOUCHY-
MONTCORBON (Loiret)**

C.E. : Bruno SIDOLI, 2020.

ANNEXE 1 : Certificats d'affichage

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune d

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société **BARDAT** en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter des carrières sur les communes de **TRIGUERES** et **DOUCHY-MONTCORBON** a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Douchy-Montcorbon, le 24.11.2020

(Scelu de la mairie)

LE MAIRE,

Abel MARTIN



La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de TRIGUERES

CERTIFIE que l’avis annonçant l’enquête publique relative à la demande d’autorisation environnementale présentée par la société **BARDAT** en vue du renouvellement de l’autorisation d’exploiter des carrières sur les communes de TRIGUERES et DOUCHY-MONTCORBON a été placardé 15 jours au moins avant l’ouverture de l’enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l’attention des intéressés peut être facilement attirée.

A TRIGUERES , le 24/11/2020

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



La date d’établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l’enquête publique.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de CHARNY OREÉ DE POISSAYÉ

CERTIFIE que l’avis annonçant l’enquête publique relative à la demande d’autorisation environnementale présentée par la société **BARDAT** en vue du renouvellement de l’autorisation d’exploiter des carrières sur les communes de TRIGUERES et DOUCHY-MONTCORBON a été placardé 15 jours au moins avant l’ouverture de l’enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l’attention des intéressés peut être facilement attirée.

A CHARNY OREÉ, le 25 NOV. 2020
" DE POISSAYÉ

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



La date d’établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l’enquête publique.

ANNEXE 2 : Annonces légales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 33 jours sera ouverte du **23 octobre au 24 novembre 2020 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les carrières de TRIGUERES, « La Tour de Bourges », et de DOUCHY-MONTCORBON, « Le Sablonnières » et « Les Grandes Noues ».

Le dossier, comprenant notamment une étude impact, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera déposé dans les mairies de TRIGUERES et DOUCHY-MONTCORBON où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié en mairie de DOUCHY-MONTCORBON.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret (www.loiret.gouv.fr)

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société BARDAT - La Tour de Bourges - 45220 TRIGUERES. M. Bruno SIDOLI, Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Développement du Territoire à la communauté des communes giennaises, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLEANS, recueillera les observations orales et écrites du public lors des permanences suivantes :

- À la Mairie de DOUCHY-MONTCORBON le mercredi 28 octobre 2020 de 14h30 à 17h30 et le samedi 21 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- À la Mairie de TRIGUERES le samedi 7 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 et le mardi 24 novembre 2020 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de TRIGUERES et DOUCHY-MONTCORBON
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de DOUCHY-MONTCORBON, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies TRIGUERES et DOUCHY-MONTCORBON, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

Transfert de siège **Avis de constitution**

Source : L'Indépendant de l'Yonne, vendredi 2 oct. 2020, p.10.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique :

Une enquête publique de 33 jours sera ouverte du **23 octobre au 24 novembre 2020 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les carrières de Triguères, « La Tour de Bourges », et de Douchy-Montcorbon, « Le Sablonnières » et « Les Grandes Noues ».

Le dossier, comprenant notamment une étude impact, assorti de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, sera déposé dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié en mairie de Douchy-Montcorbon. Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret (www.loiret.gouv.fr). Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société BARDAT, La Tour de Bourges, 45220 Triguères.

M. Bruno SIDOLI, directeur des services techniques de l'aménagement et du développement du territoire à la communauté des communes giennaises, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans, recueillera les observations orales et écrites du public lors des permanences suivantes : à la mairie de Douchy-Montcorbon le mercredi 28 octobre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30 et le samedi 21 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures ; à la mairie de Triguères le samedi 7 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures et le mardi 24 novembre 2020 de 14 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions : sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon ; par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Douchy-Montcorbon, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ; par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret dans les meilleurs délais. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies Triguères et Douchy-Montcorbon, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Source : L'Eclair du Gâtinais, mercredi 7 oct. 2020, p. 10.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique :

Une enquête publique de 33 jours sera ouverte du **23 octobre au 24 novembre 2020 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les carrières de Triguères, « La Tour de Bourges », et de Douchy-Montcorbon, « Le Sablonnières » et « Les Grandes Naves ». Le dossier, comprenant notamment une étude impact, assorti de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, sera déposé dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié en mairie de Douchy-Montcorbon. Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret (www.loiret.gouv.fr). Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société BARDAT, La Tour de Bourges, 45220 Triguères. M. Bruno SIDOU, directeur des services techniques de l'aménagement et du développement du territoire à la communauté des communes giennoises, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans, recueillera les observations orales et écrites du public lors des permanences suivantes : à la mairie de Douchy-Montcorbon le mercredi 28 octobre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30 et le samedi 21 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures ; à la mairie de Triguères le samedi 7 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures et le mardi 24 novembre 2020 de 14 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions : sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon ; par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Douchy-Montcorbon, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ; par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr. Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret dans les meilleurs délais. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies Triguères et Douchy-Montcorbon, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret. À l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

829015



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
LE PREFET DU LOIRET COMMUNIQUE

Une enquête publique de 33 jours sera ouverte du **23 octobre au 24 novembre 2020 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les carrières de Triguères, « La Tour-de-Bourges », et de Douchy-Montcorbon, « Le Sablonnières » et « Les Grandes-Naves ».

Le dossier, comprenant notamment une étude impact, assorti de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, sera déposé dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié en mairie de Douchy-Montcorbon.

Ce dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département du Loiret (www.loiret.gouv.fr).

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société BARDAT, La Tour-de-Bourges, 45220 Triguères.

M. Bruno SIDOU, directeur des services techniques de l'aménagement et du développement du territoire à la Communauté des communes giennoises, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans, recueillera les observations orales et écrites du public lors des permanences suivantes :

- à la mairie de Douchy-Montcorbon, le mercredi 28 octobre 2020, de 14 h 30 à 17 h 30 et le samedi 21 novembre 2020, de 9 à 12 heures ;
- à la mairie de Triguères, le samedi 7 novembre 2020, de 9 à 12 heures et le mardi 24 novembre 2020, de 14 à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Douchy-Montcorbon, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site Internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies Triguères et Douchy-Montcorbon, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site Internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

829015

Source : L'Yonne Républicaine, jeudi 8 oct. 2020, p.21.

Source : La République du Centre, mercredi 7 oct. 2020, p. 29.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PREFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 33 jours sera ouverte du **23 octobre au 24 novembre 2020 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les carrières de TRIGUERES, « La Tour de Bourges », et de DOUCHY-MONTCORBON, « Le Sablonnières » et « Les Grandes Naves ».

Le dossier, comprenant notamment une étude impact, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera déposé dans les mairies de TRIGUERES et DOUCHY-MONTCORBON où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié en mairie de DOUCHY-MONTCORBON.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret (www.loiret.gouv.fr)

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société BARDAT - La Tour de Bourges - 45220 TRIGUERES.M. Bruno SIDOLI, Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Développement du Territoire à la communauté des communes giennoises, désigné

en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLEANS, recueillera les observations orales et écrites du public lors des permanences suivantes :

- À la Mairie de DOUCHY-MONTCORBON le mercredi 28 octobre 2020 de 14h30 à 17h30 et le samedi 21 novembre 2020 de 9h00 à 12h00

- À la Mairie de TRIGUERES le samedi 7 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 et le mardi 24 novembre 2020 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de TRIGUERES et DOUCHY-MONTCORBON

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de DOUCHY-MONTCORBON, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sai-bardat@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies TRIGUERES et DOUCHY-MONTCORBON, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

DEPARTEMENT DE L'YONNE

le Président du Tribunal Administratif de Dijon, en

Figure 1: L'Indépendant de l'Yonne, vendredi 23 oct. 2020, p.9.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique :
Une enquête publique de 33 jours sera ouverte du 23 octobre au 24 novembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les carrières de Triguères, « La Tour de Bourges », et de Douchy-Montcorbon, « Le Sablonnières » et « Les Grandes Noues ».

Le dossier, comprenant notamment une étude impact, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera déposé dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié en mairie de Douchy-Montcorbon. Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret (www.loiret.gouv.fr). Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société BARDAT, La Tour de Bourges, 45220 Triguères.

M. Bruno SIDOLI, directeur des services techniques de l'aménagement et du développement du territoire à la communauté des communes giennoises, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans, recueillera les observations orales et écrites du public lors des permanences suivantes :

- À la mairie de Douchy-Montcorbon le mercredi 28 octobre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30 et le samedi 21 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures.
- À la Mairie de Triguères le samedi 7 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures et le mardi 24 novembre 2020 de 14 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Douchy-Montcorbon, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies Triguères et Douchy-Montcorbon, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

238024

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique :

Une enquête publique de 33 jours sera ouverte du 23 octobre au 24 novembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les carrières de Triguères, « La Tour de Bourges », et de Douchy-Montcorbon, « Le Sablonnières » et « Les Grandes Noues ». Le dossier, comprenant notamment une étude impact, assorti de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, sera déposé dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié en mairie de Douchy-Montcorbon. Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret (www.loiret.gouv.fr). Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société BARDAT, La Tour de Bourges, 45220 Triguères.

M. Bruno SIDOLI, directeur des services techniques de l'aménagement et du développement du territoire à la communauté des communes giennoises, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans, recueillera les observations orales et écrites du public lors des permanences suivantes : à la mairie de Douchy-Montcorbon le mercredi 28 octobre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30 et le samedi 21 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures ; à la mairie de Triguères le samedi 7 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures et le mardi 24 novembre 2020 de 14 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions : sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon ; par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Douchy-Montcorbon, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ; par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies Triguères et Douchy-Montcorbon, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Source : La République du Centre, mercredi 28 oct. 2020, p. 16.

Source : L'Eclaireur de Gâtinais, mercredi 28 oct. 2020, p. 44.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique.

Une enquête publique de 33 jours sera ouverte, du 23 octobre au 24 novembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les carrières de Triguères, « La Tour-de-Bourges », et de Douchy-Montcorbon, « Les Sablonnières » et « Les Grandes-Noues ».

Le dossier, comprenant notamment une étude impact, assorti de l'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale, sera déposé dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon, où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié en mairie de Douchy-Montcorbon.

Ce dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans le département du Loiret (www.loiret.gouv.fr).

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société BARDAT, La Tour-de-Bourges, 45220 Triguères.

M. Bruno SIDOLI, directeur des services techniques de l'aménagement et du développement du territoire à la communauté des communes giennoises, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans, recueillera les observations orales et écrites du public lors des permanences suivantes :

- à la mairie de Douchy-Montcorbon : le mercredi 28 octobre 2020, de 14h 30 à 17 h 30 ; le samedi 21 novembre 2020, de 9 à 12 heures ;
- à la mairie de Triguères : le samedi 7 novembre 2020, de 9 à 12 heures ; le mardi 24 novembre 2020, de 14 à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Triguères et Douchy-Montcorbon ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Douchy-Montcorbon, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse suivante :
ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site Internet des services de l'Etat dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les mairies Triguères et Douchy-Montcorbon, à la DDPP du Loiret (services écurité de l'environnement industriel) et sur le site Internet des services de l'Etat dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

838006

Le directeur régional des Finances publiques de Côte-d'Or, 25, rue de la

Procès-Verbal de synthèse des observations Enquête publique

**relative à la demande d'Autorisation
Environnementale présentée par la société BARDAT
en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter
les deux carrières situées aux lieux-dits**

« La tour de Bourges » sur la commune de TRIGUERES,

**« Les Sablonnières » et « Les Grandes Noues » sur la
commune de DOUCHY-MONTCORBON (Loiret)**



Source : GéoLoiret, nov. 2020.

Du vendredi 23 octobre au mardi 24 novembre 2020 inclus

- Tribunal Administratif d'Orléans,
- Décision de la Présidente du T.A. d'Orléans du 14 septembre 2020,
- Dossier n° E20000095/45,
- Arrêté du Préfet du Loiret prescrivant l'enquête publique du 30 septembre 2020,
- Commissaire Enquêteur : M. Bruno SIDOLI

Préambule

Par décision de M^{me} la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans, il est prescrit au commissaire-enquêteur désigné, de conduire l'enquête publique ayant pour objet la demande d'Autorisation Environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les deux carrières situées aux lieux-dits « La Tour de Bourges » sur la commune de TRIGUERES, « Les Sablonnières » et « Les Grandes Noues » sur la commune de DOUCHY-MONTCORBON (Loiret).

En vertu de l'Article L123-7 du code de l'environnement la durée de l'enquête ne peut être inférieure à un mois.

Cette enquête publique, effectuée entre le 23 octobre et le 24 novembre 2020 inclus, soit 33 jours consécutifs, me conduit, en tant que Commissaire-enquêteur à établir le rapport concernant le déroulement et l'analyse des observations recueillies.

I – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BARDAT a sollicité M^{me} la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans qui m'a désignée commissaire enquêteur pour réaliser la présente enquête publique.

Pour préparer cette enquête, j'ai été reçu par M^{me} ROLAIN N. de la Direction Départementale de la Protection des Populations, Sécurité de l'Environnement Industriel de la Préfecture à la Cité Colligny à Orléans, puis par M. RENAULT Tony, gérant de la société BARDAT pour exposer le projet.

Les motivations de l'engagement dans cette procédure et son contexte ont été clairement explicités. Il a été exprimé qu'il n'y avait aucune opposition avérée au projet.

Les échanges (par courriel, par téléphone...) ont donné lieu à des réponses rapides et efficaces tant des services municipaux, que de la Préfecture et de la société BARDAT.

II – OBSERVATIONS ET PIÈCES DÉPOSÉES

Les modalités de concertation et de publicité

- Un dossier complet et un registre « papier » dans chacune des mairies : DOUCHY-MONTCORBON et TRIGUERES, consultables aux heures ouvrables,
- Pas de registre dématérialisé,
- Possibilité offerte au public de déposer ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : ddpp-sei-bardat@loiret.gouv.fr (Message de vérification de bon fonctionnement envoyé le 28/10/2020),
- Des annonces légales réglementaires dans les journaux,

- Pièces de dossier en ligne sur le site de la Préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniquees/BARDAT-a-TRIGUERES-et-DOUCHY-MONTCORBON>
- Quatre permanences :
 - Mairie de DOUCHY-MONTCORBON
 - Mercredi 28 octobre 2020, de 14h30 à 17h30,
 - Samedi 21 novembre 2020, de 9h à 12h,
 - Mairie de TRIGUERES
 - Samedi 7 novembre 2020, de 9h à 12h,
 - Mardi 24 novembre 2020, de 14h à 17h,
- Des affichages : sur site et dans les Mairies de :
 - DOUCHY-MONTCORBON,
 - TRIGUERES
 - CHARNY-DREE DE PUISAYE (Yonne), comprise dans le périmètre d'affichage des 3 km autour de cette ICPE.

Les observations :

- Sur les registres « papier » des mairies : aucune observation.
- Les permanences ont permis de recevoir les administrés.
- Pas de courrier, mais M. le maire de TRIGUERES m'a indiqué qu'il m'adresserait un courriel d'observations dont il m'a confié le contenu. Celui-ci ne m'est pas parvenu à ce jour.

L'article R 123-18 du code de l'environnement précise que « *dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles* ».

III - Remarques du commissaire enquêteur et demande d'informations

Le projet ne soulève pas d'opposition particulière. L'enquête s'est déroulée dans un climat serein.

Les salles des mairies de DOUCHY-MONTCORBON et TRIGUERES ont été tenues à disposition des visiteurs et du Commissaire enquêteur aux quatre permanences. Les pièces étaient accessibles au public et permettaient une intimité suffisante pour que chacun puisse consulter les documents et s'y exprimer librement. Les pièces réservées à la consultation du dossier et du registre étaient également adaptées. Les mesures particulières d'hygiène et de distanciation dues au contexte particulier du COVID19 ont été respectées.

Aucune demande de précision n'est nécessaire à la rédaction du Rapport de l'enquête.

Fait à Saint Brissson sur Loire, le 30 novembre 2020.

Le commissaire enquêteur, Bruno SIDOLI

